



**DELIBERATION N° 24/040 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE LANCEMENT D'UNE OPÉRATION DE TRAVAUX DANS LE
CADRE DE LA RÉSILIENCE DES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES DE LA CORSE**

**CHÌ APPROVA L'AVVIERA DI UN'OPERAZIONE IN QUANTU À I TRAVAGLI PÈ A
RESILIENZA DI I RETALI DI CUMUNICAZIONE ELETTRONICHE DI CORSICA**

SEANCE DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à Mme Danielle ANTONINI
M. Jean-Baptiste ARENA à M. Paul-Félix BENEDETTI
Mme Serena BATESTINI à Mme Véronique PIETRI
M. Jean-Marc BORRI à M. Petru Antone FILIPPI
Mme Vanina BORROMEI à Mme Julia TIBERI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Mme Françoise CAMPANA à Mme Paula MOSCA
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à M. Didier BICCHIERAY
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Frédérique DENSARI à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Santa DUVAL à Mme Christelle COMBETTE
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Sandra MARCHETTI
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à M. Ghjuvan'Santu LE MAO
M. Pierre GHIONGA à Mme Valérie BOZZI
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI
M. Pierre GUIDONI à M. Georges MELA
M. Saveriu LUCIANI à M. Pierre POLI

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Martin MONDOLONI à M. Jean-Michel SAVELLI
M. Jean-Paul PANZANI à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Juliette PONZEVERA à M. Jean BIANCUCCI
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. François SORBA à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI
Mme Charlotte TERRIGHI à M. Xavier LACOMBE

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Antoine POLI, Paul QUASTANA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 12/110 AC de l'Assemblée de Corse du 5 juillet 2012 autorisant le Président du Conseil exécutif à adopter le schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Corse (SDTAN de Corse), et à mettre en œuvre toutes les actions afférentes,
- VU** la délibération n° 16/173 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juillet 2016 approuvant la mise en œuvre opérationnelle de la première phase du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de Corse,
- VU** la délibération n° 18/226 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juin 2018 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit de la Corse,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/074 AC de l'Assemblée de Corse du 2 juin 2022 approuvant le schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Corse - SMART ISULA,
- VU** la délibération n° 23/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- VU** l'arrêté n° 23/936 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 5 décembre 2023 affectant les crédits des programmes 1211, 1212 et 1213,

- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRÈS** avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (40) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

Se sont abstenus (17) : Mmes et MM.

Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse, joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer les demandes de cofinancement.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à élaborer, lancer, signer et exécuter les marchés nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du projet.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les avenants sans incidences financières.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 28 mars 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. A. Maupertuis', with a horizontal line underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 27 ET 28 MARS 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**AVVIERA DI UN'OPERAZIONE IN QUANTU À I TRAVAGLI
PÈ A RESILIENZA DI I RETALI DI CUMUNICAZIONE
ELETTRONICHE DI CORSICA**

**LANCEMENT D'UNE OPÉRATION DE TRAVAUX DANS LE
CADRE DE LA RÉSILIENCE DES RÉSEAUX DE
COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES DE LA CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

CONTEXTE

La Collectivité de Corse s'est investie très tôt dans l'aménagement de son territoire en matière de réseaux numériques.

Elle initiait en 2017, dans le cadre de la délibération n° 16/173 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juillet 2018, un marché de travaux afin d'établir les extensions de réseaux de collecte en fibre optique et les opérations de montée en débit sur les zones les plus défavorisées de l'île.

Dans le cadre de ce marché, notifié fin 2017 aux entreprises Axione pour le Cismonte et FM Projet pour le Pumonti, de nombreux chantiers ont permis de structurer des artères de génie civil pour fibre optique afin de désenclaver et d'irriguer les territoires ruraux parmi lesquels l'Alta-Rocca (Livia, Zonza, Quenza, A Sarra di Scupamena), le Niolu (Calacuccia), l'ouest du Cap Corse (Luri, Barrettali, Canari, Nonza), la Castagniccia (I Pirelli, Pedicroce, A Porta, Campile), l'ouest corse (Galeria, Ota, Evisa), le Fiumorbu (L'Isulacciu di Fiumorbu), le Taravu (Pitretu è Bicchisgià, A Sarra di Farru), le Prunelli (Bastelica), le Centre corse (Vezzani).

Ces travaux se sont achevés fin 2023 pour une enveloppe totale de 22 M€, dont 70 % cofinancés au titre du programme exceptionnel d'investissements (PEI).

Le présent rapport s'inscrit dans la politique d'aménagement numérique de la Collectivité de Corse, portée par le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Corse, Smart Isula - dans son livret 2 intitulé « socle d'infrastructures souveraines » - et approuvée par délibération n° 22/074 AC de l'Assemblée de Corse du 2 juin 2022.

OBJECTIF DU PRÉSENT RAPPORT

L'objectif du présent rapport consiste à procéder au lancement d'une première opération de travaux d'un montant de 10 M€ dans le cadre de l'amélioration des réseaux de télécommunications et plus particulièrement des infrastructures de collecte à fibre optique.

Cette opération cible l'enfouissement de l'ordre de 300 km (plus ou moins en fonction des contraintes liées aux territoires ciblés) de réseaux optiques.

Elle concernera le renforcement des réseaux de collecte et de transport visant à la sécurisation des réseaux existants. Elle consiste en la création de liaisons pour fibre

optique entre les répartiteurs (les nœuds de raccordement optique (NRO), les points de présence opérateur (POP)) ou vers des sites stratégiques (notamment les points hauts de téléphonie mobile).

Cette opération s'avère essentielle au regard de l'exposition de la Corse en matière de crises, notamment mises en avant à l'occasion de la crise sanitaire de 2020 ou encore lors des tempêtes climatiques du 18 août 2022 ou de l'automne 2023. Ces événements de plus en plus fréquents nécessitent de donner plus de robustesse à nos infrastructures de télécommunications, et d'apporter une réponse en renforçant la résilience de nos réseaux numériques.

Cette notion de résilience est devenue prépondérante face à l'omniprésence des réseaux numériques à haut et très haut débit, fixes et mobiles, et de leur importance dans la vie quotidienne des entreprises, des administrations et des citoyens.

Cette nouvelle opération de sécurisation et d'enfouissement des réseaux de collecte en fibre optique participe de la stratégie plus globale de « Résilience des infrastructures numériques de la Corse » en cours d'élaboration qui sera présentée à l'Assemblée de Corse d'ici l'été 2024.

CONSISTANCE DES TRAVAUX LIÉS À L'OPÉRATION

Il est envisagé le lancement de marchés publics afin de réaliser les prestations suivantes (liste non exhaustive) :

- Des prestations de maîtrise d'œuvre en charge des plans, de la validation des études d'exécution, du suivi de chantier, de l'ordonnancement, du pilotage et de la coordination des travaux ;
- Des prestations d'identification, de localisation, et de quantification des matériaux et produits contenus dans les zones identifiées susceptibles d'engendrer un risque « amiante » et/ou « HAP » (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) pour les travailleurs et/ou l'environnement ;
- Des prestations de détection et de géoréférencement des réseaux de télécommunications dans le cadre de la gestion des infrastructures numériques de la Collectivité de Corse ou d'investigations complémentaires avant travaux ;
- Une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé, pour les phases de conception et de réalisation, relative à des opérations de catégories 2 et 3 au sens de l'article R. 4532-1 du Code du travail ;
- Des prestations de construction et de maintenance d'infrastructures de communications électroniques concernant le projet de sécurisation des réseaux de collecte et de transport à fibres optiques et impliquant :
 - La construction de génie civil ;
 - La pose de chambres et de fourreaux ;
 - Le tirage de micro-tubes et de câbles à fibre optique ;

- L'enfouissement de câbles à fibre optique sur des sections actuellement aériennes ;
- La dépose de câbles à fibre optique aériens ;
- La maintenance des infrastructures et équipements numériques.

Les marchés afférents au présent rapport pourront être allotés géographiquement et par type de prestations. Les documents de consultation sont en cours de rédaction par les services techniques.

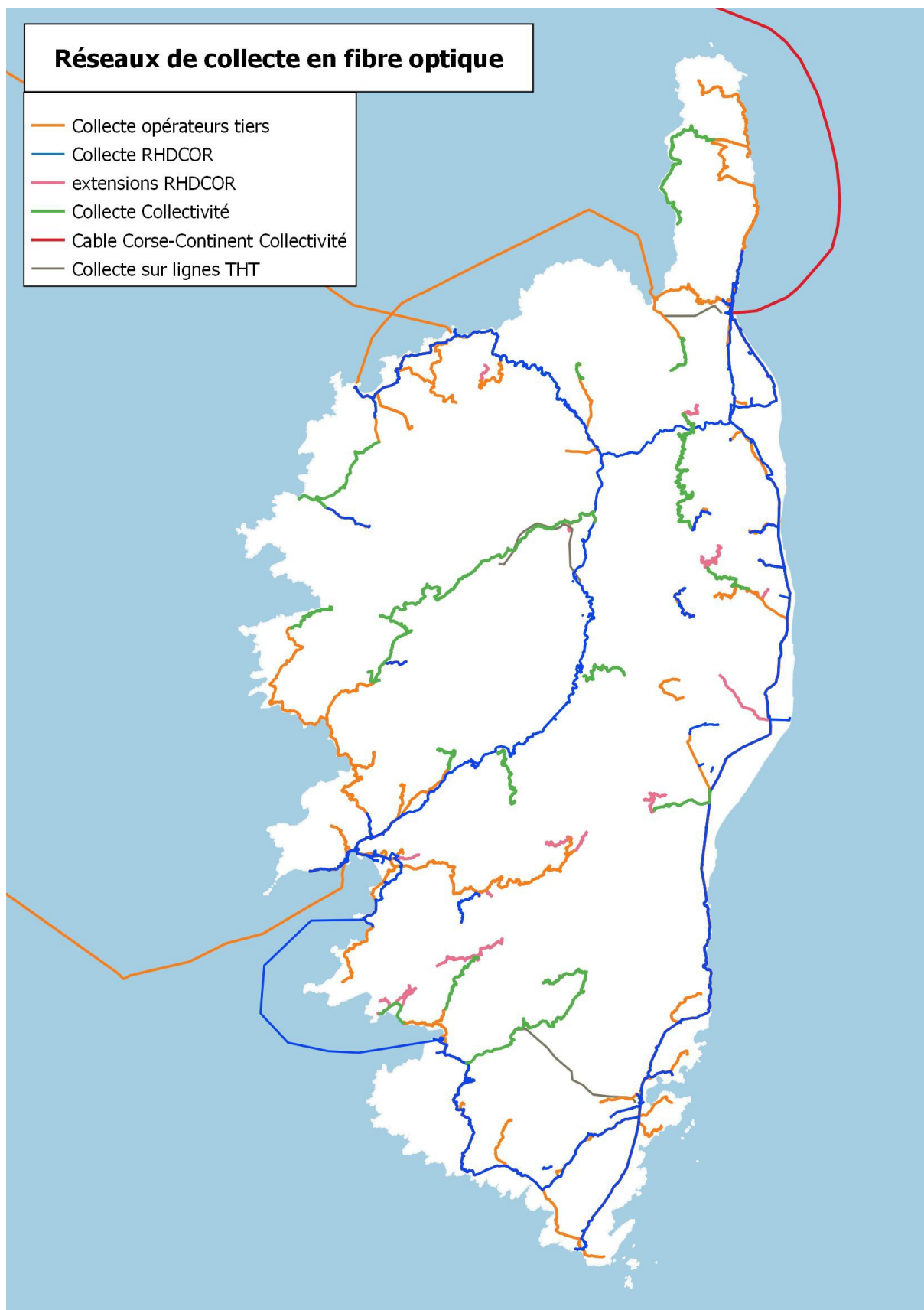
À titre d'exemple, les tronçons stratégiques concernés par cette opération pourront être, et sans s'y limiter :

- Bouclage de l'ouest Corse : Galeria - Osani ;
- Bouclage de l'Alta-Rocca : Auddè - Zicavu ou Auddè - Pitretu ;
- Bouclage du Cap Corse : Nonza - Farringule ;
- Bouclage Taravu - Est Corse : Zicavu - Ghisoni ;
- Bouclage feston : Coti Chjavari - A Sarra di Farru ;
- Bouclage Castagniccia : A Porta - U Ponta à a Leccia, Pedricroce - I Fulelli ou Pedicroce - A Porta ;
- Bouclage des Agriate : San Fiurenzu - Urtaca ;
- Bouclage Cruzini : Bocca di Tartavela - Azzana.

Les études d'exécution menées dans la cadre de la mission de maîtrise d'œuvre permettront de prioriser les chantiers en fonction des conditions technico-économiques et de la pertinence propres à chaque tronçon.

Réseaux de collecte en fibre optique

- Collecte opérateurs tiers
- Collecte RHDCOR
- extensions RHDCOR
- Collecte Collectivité
- Cable Corse-Continent Collectivité
- Collecte sur lignes THT



Etat des réseaux de collecte actuels (sous réserves des opérations toujours en cours à la date du rapport)

CALENDRIER

Il est envisagé de lancer les procédures de mise en concurrence au 1^{er} semestre 2024 afin de pouvoir passer engager les premiers travaux dès l'automne 2024. La durée du marché sera de 48 mois.

L'évaluation exhaustive des linéaires utiles est en cours, mais le besoin est déjà estimé à plus de 500 kms, ce qui nécessitera la poursuite éventuelle après 2027.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Le projet donnera lieu au lancement de marchés publics de type accords-cadres à bons de commande ou à marchés subséquents, mono ou multi attributaires.

Le montant global de l'opération est estimé à 9 000 000 € HT pour une durée de 48 mois.

L'autorisation de programme de 10 000 000 € est disponible (arrêté n° 23/936 CE du Président du Conseil exécutif de Corse) et affectée sous les numéros et intitulé suivants :

AP-2023-1211 Réseau très haut débit de la Corse - Infrastructures
Opération 1211Q001

Les crédits de paiement TTC prévisionnels liés au projet sont :

2024	2025	2026	2027	2028
1 500 000 €	2 000 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	1 500 000 €

Par ailleurs, il est demandé d'autoriser la recherche d'un cofinancement au titre du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC) pour un taux de participation de 70 % du montant total HT maximum :

Cofinancement	Taux	Montant HT
PTIC	70 %	6 300 000 €
Auto-financement	30 %	2 700 000 €
Total HT	100 %	9 000 000 €

CONCLUSION

Afin d'initier la mise en œuvre opérationnelle de l'opération décrite dans le présent rapport, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le présent rapport, et de valider le principe de l'amélioration par enfouissement et sécurisation des réseaux optiques visant à la résilience des réseaux numériques ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération présentée dans le présent rapport ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer les demandes de cofinancement ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à élaborer, lancer, signer et exécuter les marchés nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

